

responsabilité ministérielle, ne sont absolument pas incompatibles, et le ministre de la Justice, M. Hnatyshyn, proposera bientôt des réformes importantes dans ce domaine. La compétence et l'indépendance de la magistrature sont des conditions essentielles à l'amélioration de la société canadienne dans son ensemble.

Comme l'a dit Daniel Webster: "Il n'y a pas de bonheur, il n'y a pas de liberté, il n'y a pas de joie de vivre à moins qu'un homme puisse dire en se levant le matin: "Je n'aurai à subir aujourd'hui la décision d'aucun juge incompetent."

RÉFORME DU DROIT

Grâce à la Charte, le droit canadien traverse actuellement une nouvelle phase importante de son développement, mais nous sommes engagés en même temps dans une réforme fondamentale de notre droit pénal. Le Code criminel canadien a été promulgué en 1892 et il est devenu, de bien des façons, un vestige de l'époque victorienne. Les sanctions qu'il prévoit à l'égard des provocations en duel, des vols commis dans des huîtrières et de la vente d'histoires de rime illustrées ne servent plus l'intérêt public, et encore moins les dispositions concernant le libelle blasphématoire qui, si elles étaient appliquées, mèneraient beaucoup de nos politiciens en prison. En décembre dernier, M. Hnatyshyn a déposé le premier rapport de la Commission de réforme du droit sur la révision du droit pénal, qui constitue un véritable modèle de clarté et de concision.

Le mois dernier, la Commission canadienne sur la détermination de la peine a déposé un rapport longuement attendu dans lequel elle recommande certains changements fondamentaux dans l'administration de la justice. Pas plus tard que la semaine dernière, ici-même à Ottawa, le Canada a été l'hôte d'une conférence sur la bioéthique regroupant des représentants des sept principales nations industrialisées d'Occident.

Les autorités juridiques du Commonwealth, des États-Unis et de l'Europe participeront cet été, à Londres, à un important colloque international sur la réforme du droit. Il est bien connu que le Canada occupe une position d'avant-garde dans le domaine de la réforme du droit; de nombreux pays attendent de voir ce que nous ferons.